



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire

Présents : Mmes BRAU, ARANEDER, MM. BUONO-BLONDEL, DEBAIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mme CHENEVIER, MM. CHAMAYOU, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, DURAND, Mmes BRAUN, MOULIN, M. BELKACEM, Mmes BARRÉ, KHALDI, LLORET.

Absents excusés : M. LANCELIN donne pouvoir à Mme ARANEDER,
Mme VERENNEMAN donne pouvoir à Mme GENEVELLE,
M. BRAME donne pouvoir à M. CHAMAYOU,
M. OUDIOT donne pouvoir à M. DUSSEAUX,
Mme DJAOUANI donne pouvoir à M. BUONO-BLONDEL,
Mme du MESNIL donne pouvoir à Mme KHALDI,
Mme BULLIER donne pouvoir à Mme CAILLON,
M. GUYARD donne pouvoir à M. DO LAGO DANTAS DE MACEDO,
M. DOUBLET donne pouvoir à Mme BRAUN,
M. FONTENEAU donne pouvoir à M. DURAND.

Absente : Mme FRAQUET.

Secrétaire: M. BUONO-BLONDEL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 32

Réf : 2019/05/2 - OBJET : Actualisation de la tarification des services municipaux pour 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2333-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu la délibération n° 2015/03-2/7 du 25 mars 2015 relative à la tarification d'un manège ambulancier,

Vu la délibération n° 2015/06/12 du 11 juin 2015 relative au Pass Jeunesse,

Vu la délibération n° 2018/04/11 du 12 avril 2018, relative à la création de tarifications dans le cadre de l'organisation d'un vide grenier intitulé « Vide ta chambre » et d'une journée « Jeunesse solidaire » à destination de l'UNICEF,

Vu la délibération n° 2018/05/8 du 30 mai 2018, relative à l'actualisation de la tarification des services municipaux,

Considérant le choix de la commune de ne pas actualiser les tarifs municipaux en fonction du taux d'inflation prévisionnelle pour 2019,

Considérant, néanmoins qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte à l'unanimité l'actualisation à compter du 1^{er} septembre 2019 des tarifs des services municipaux telle que présentée ci-dessous :

I – PASS JEUNESSE :

Le pass jeunesse est destiné aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans afin qu'ils bénéficient d'une réduction de 50 % applicable aux pleins tarifs pour la piscine, le cinéma et le théâtre.

II – CULTURE :

1 - Théâtre Gérard Philipe :

1-1) Tarifs pour le tout public (à partir de la saison culturelle 2019-2020)

Intitulé de catégorie	Tarif plein	Abonnement 3 spectacles (1)	Tarif réduit (2)
Soirée d'ouverture	gratuit	gratuit	gratuit
Jeune Public	8,20 €	5,15 €	7,20 €
Spectacles A	19,40 €	11,35 €	14,35 €
Spectacles B	24,60 €	16,40 €	19,40 €
Spectacles C	29,65 €	22,45 €	26,60 €
Spectacles D	34,70 €	26,60 €	30,65 €
Spectacles E	39,85 €	31,80 €	35,80 €

(1) : L'abonnement, à au moins 3 spectacles, permet de bénéficier du tarif abonné pour le reste de la saison,

(2) : groupes de 4 personnes et plus (1 achat groupé), -26 ans, + 65 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant de minima sociaux, familles nombreuses, personnes handicapées.

1-2) Tarifs publics spécifiques :

Intitulé de catégorie	Tarif Défi Action Culturelle (3)
Soirée d'ouverture	Gratuit
Jeune Public	6,20 €
Spectacles A	6,20 €
Spectacles B	6,20 €
Spectacles C	6,20 €
Spectacles D	15,40 €
Spectacles E	15,40 €

(3) : réservé aux étudiants inscrits au « Défi Action Culturelle » de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (sur présentation de justificatif)

1-3) Tarifs structures enfance

Intitulé de catégorie	Tarif
<i>Spectacles pour les structures enfance de la commune (scolaires, périscolaires, petite enfance.) (tarif unique)</i>	4,10 €
<i>Spectacles pour les structures enfance hors commune (scolaires, périscolaires, petite enfance.) (tarif unique)</i>	6,15 €

1-4) Tarifs groupe

Intitulé de catégorie	Tarif groupe écoles, collèges, lycées (4)	Tarif groupe (5)
Soirée d'ouverture	Gratuit	Gratuit
Jeune Public	6,20 €	6,20 €
Spectacles A	7,20 €	12,35 €
Spectacles B	8,20 €	17,40 €
Spectacles C	9,20 €	23,60 €
Spectacles D	15,40 €	27,60 €
Spectacles E	15,40 €	32,80 €

(4) groupes de 10 personnes et plus écoles, collèges, lycées, écoles et ateliers de pratique artistique, service jeunesse et sport,

(5) : groupe de 10 personnes et plus, limité à 80 personnes (associations, comité d'entreprises...)

1-5) Frais d'envoi :

	Tarif
Billet de spectacle *	1.00 €

*Pour les envois demandés par l'utilisateur (paiement par CB)

2 – Case O arts :

2-1) Tarifs du studio de répétition

Intitulé de catégorie	Tarif horaire	15 h	30 h
Groupes Saint-Cyriens collégiens, lycéens et étudiants	7,10 €	86,90 €	153,30 €
Groupes Saint-Cyriens	9,60 €	122,60 €	235,10 €
Groupes non Saint-Cyriens	12,30 €	153,30 €	296,40 €
Individuels Saint-Cyriens	5,20 €		
Individuels non Saint-Cyriens	7,20 €		

2-2) Tarifs du studio d'enregistrement

	Tarif horaire	Forfait « journée » 8h	2 ^{ème} journée 8h	3 ^{ème} journée et plus 8h
Saint-Cyriens collégiens, lycéens et étudiants	12,10 €	81,80 €	57,30 €	40,90 €
Saint-Cyriens	17,00 €	114,60 €	80,10 €	57,30 €
Non Saint-Cyriens	24,60 €	163,50 €	114,60 €	81,80 €

3 - Salon des Arts :

Tarif par œuvre exposée

	Tarif
Par œuvre exposée	12,90 €

4 – Cinéma :

	Tarif unitaire
Tarif plein	6,00 €
Tarif réduit*	5,00 €
Tarif jeunesse	4,50 €
Tarif comités d'entreprise, groupes et événements	3,60 €
Tarif Pass Jeunesse**	3,00 €
Tarif Vendredi des Séniors	3,00 €
Tarifs spéciaux : projection d'opéra, ballets, pièces de théâtre, concerts	
* Tarif plein	15,00 €
* Tarif réduit *	10,00 €
* Tarif abonné	7,50 €
Tarif scolaire	3,00 €
Tarif écoles et cinéma (dispositif Education Nationale)	2,00 €
Tarif Collégiens au cinéma et Lycéens au cinéma	2,50 €
Tarif rentrée du cinéma, Fête du Cinéma et Printemps du cinéma	4,00 €
Majoration 3 D	1,50 €
Carte d'abonnement	2,00 €

**Le Tarif Réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif, aux familles nombreuses, aux chômeurs, aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux handicapés, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, et pour tous les publics le mercredi et le dimanche matin*

***Le Tarif Pass'Jeunesse s'applique, sur présentation de la carte « PASS JEUNE », aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans.*

Le Tarif rentrée du cinéma, fête du cinéma et printemps du cinéma est un tarif unique en France de 4 €.

5 – Bibliothèque :

	Tarif	Tarif
Pénalités de retard en cas de non respect du délai de restitution des documents empruntés auprès de la bibliothèque. Applicable à partir de 15 jours de retard, par jour et par document	0,10 €	0.20 € si boîte à livres installée

Les pénalités de retard sont plafonnées à 10 €

III – ETAT CIVIL :

1 – Concessions :

Concessions	Tarif
15 ans pleine terre	185.51 €
30 ans pleine terre	572.39 €
30 ans avec caveau	826.38 €
50 ans (<i>caveau ou pleine terre</i>)	1 635.39 €
Columbarium 10 ans	393.52 €
Columbarium 15 ans	674.60 €
Caverne 10 ans	168.65 €
Caverne 30 ans	449.73 €

2- Livrets de famille :

	Tarif
Duplicata livret de famille	10.22 €
Envoi d'un livret de famille	1.53 €

Tarifs appliqués en cas de perte ou de destruction par les intéressés

IV – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Rappel des tranches de quotient :

Tranches	Quotients
de 0 à 103,14 €	S
de 103,15 € à 308,96 €	A
de 308,97 € à 514,77 €	B
de 514,78 € à 720,58 €	C
de 720,59 € à 926,38 €	D
à partir de 926,39 €	E

1 - Restauration scolaire :

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,53 €	2,16 €	2,70 €	3,23 €	3,77 €	4,30 €
Tarif PAI (sans repas)*	0,77 €	1,07 €	1,35 €	1,61 €	1,88 €	2,15 €

* Encadrement de la gestion et du temps de restauration

2 - Garderie du soir :

Accueil du soir (15h45-17h30)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,50 €	1,97 €	2,49 €	2,97 €	3,48€	3,96 €
Tarif PAI (sans goûter)	1,21 €	1,64 €	2,07 €	2,47 €	2,89 €	3,30 €

Accueil du soir (15h45-19 h)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	2,07 €	2,73 €	3,44 €	4,11 €	4,81€	5,46 €
Tarif PAI (sans goûter)	1,78 €	2,40 €	3,02 €	3,60 €	4,23 €	4,80 €

3 - Accueil du matin du lundi au vendredi (7h30-8h30):

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,13 €	1,49 €	1,87 €	2,25 €	2,63€	2,99 €

4 - Mercredi demi-journée (13h30-19h) avec repas :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	3,65 €	4,93 €	6,20 €	7,40 €	8,66 €	9,86 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	2,59 €	3,51 €	4,44 €	5,27 €	6,19 €	7,04 €

5 - Journée centre de loisirs (vacances scolaires / 8h30-19h) avec repas :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	6,33 €	8,47 €	10,65 €	12,70 €	14,88 €	16,93 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,28 €	7,04 €	8,89 €	10,58 €	12,41 €	14,11 €

6 - Stage découverte (8h30-19h) avec repas :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	6,94 €	9,27 €	11,67 €	13,92 €	16,31 €	18,54 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,90 €	7,85 €	9,90 €	11,79 €	13,83 €	15,73 €

7 - Sortie exceptionnelle avec repas (8h30-19h) :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	12,84 €	17,04 €	21,44 €	25,54 €	29,95 €	34,06 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	12,55 €	16,70 €	21,02 €	25,05 €	29,37 €	33,40 €

8 - Tarifs hors commune :

	Tarif	Tarif PAI (sans repas ni gouter)
accueil du matin	3,67 €	
Restauration	6,18 €	3,09 €
forfait garderie 1 (avec TAP)	8,81 €	7,86 €
forfait garderie 2	11,36 €	10,41 €
Mercredi demi-journée avec repas	13,96 €	9,92 €
Vacances avec repas	22,43 €	21,47 €
Stage découverte avec repas	25,80 €	21,76 €
Sortie exceptionnelle avec repas	40,07 €	36,02 €

9 - Pénalités :

1. Absence d'inscription :

- Une pénalité forfaitaire journalière de 7 € sera appliquée en cas de défaut d'inscription dans la journée à l'une des quelconques activités (restauration scolaire, vacances, activités périscolaires...).

2. Retard des parents :

Retard dans le cadre des forfaits garderie : enfant récupéré après 17 h 30 ou après 19 h :

- Premier retard : facturation de 5 € supplémentaires.
- A compter du deuxième retard : facturation de 10 € supplémentaires

3. Retard de paiement des factures :

- 1^{ère} facture en retard : avertissement
- 2^{ème} facture en retard : pénalité de 10 €
- A partir de la 3^{ème} facture en retard : pénalité pour toute facture en retard correspondant à 10 % du montant de la facture avec un minimum de 10 €.

Le décompte des factures s'effectue par année scolaire, soit du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.

V – JEUNESSE :

1 – Cyrado :

1-1) **Carte annuelle** : 5 €

Valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année N+1 sauf pour les enfants passant en 6^{ème} et pour les nouveaux Saint-Cyriens : carte valable du 1^{er} juillet au 31 août de l'année N+1.

1-2) **Aide aux devoirs** : tarif fixe de 25,20 €/semestre du 1^{er} septembre au 31 janvier et du 1^{er} février au 30 juin.

1-3) **Activités :**

Quotients	Activité structure ou Commune / Atelier ponctuel (1 jour)	Sortie de proximité	Sortie ponctuelle/Stage d'initiation (5 jours)	Sortie exceptionnelle	Tarif unique
E	4,15 €	8,20 €	21,60 €	31,80 €	3,15 €
D	3,65 €	7,20 €	18,90 €	27,65 €	3,15 €
C	3,15 €	6,20 €	15,90 €	23,60 €	3,15 €
B	2,65 €	5,20 €	13,40 €	19,95 €	3,15 €
A	2,15 €	4,15 €	10,75 €	15,90 €	3,15 €
S	1,65 €	3,15 €	8,20 €	11,85 €	3,15 €

TU (Tarif unique) : 3,15 € repas, sorties gratuites avec transport, Fais tes devoirs

1-4) **Kermesse journée «Jeunesse Solidaire» : 0,30 € le ticket ou 2 € le carnet de 10 tickets**

«Vide ta chambre» : 2 € les 2 mètres linéaires

VI – SPORTS :

1 – Salles des Fêtes :

Jours d'occupation	Occupants	Tarif commune	Tarif hors commune
Semaine (du lundi midi au vendredi midi)	Particuliers	306,60 €	408,90 €
	Syndics	204,50 €	
	Associations Saint-Cyriennes	gratuit	
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Particuliers –Syndics et Association	6 13,30 €	1 405,50 €
Jours fériés en semaine	Particuliers –Syndics et Association	447,20 €	894,40 €

2 – Installations sportives :

2-1) Entraînements installations extérieures :

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	65,50 €
Piste d'athlétisme	26,70 €
Aire de saut	16,20 €
Traçage spécifique	13,90 €
Vestiaire supplémentaire	13,90 €
Terrain synthétique	80,00€

2-2) Compétitions :

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	67,80 €
Terrain synthétique	81,80 €
Piste d'athlétisme	60,10 €
Aire de saut	23,30 €
Traçage spécifique	13,90 €
Vestiaire supplémentaire	13,90 €
Terrain engazonné honneur I et II	89,50 €

VII – TECHNIQUES :

1 – Occupation du domaine public ou privé communal :

1-1) Installations temporaires pour travaux :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Echafaudages tout type (pied et ou roulant d'une largeur d'un mètre)	ml par semaine	8.20 €
	ml par quinzaine	10.20 €
	ml par quinzaine supplémentaire	15.30 €
Echafaudage volant		gratuit
Palissage en frontière du domaine public d'une largeur supérieure à 0.30 m	ml par quinzaine	10.20 €
	ml par quinzaine supplémentaire	15.30 €
Benne en dehors des palissades Benne forfait pour particuliers	Par jour	20.40 €
	48 heures	25.30 €
Toutes autres occupations du sol pour chantier maximum 20 m ²	Par jour	30.70 €
Câble électrique d'alimentation de chantier et canalisations diverses privées en installation temporaire	ml/mois forfait minimum 20ml	2.04 €
Support d'installation temporaire (tout mois commencé est dû)	Par unité/mois	5.10 €
Armoire de comptage pour raccordement d'installation de chantier (tout mois commencé est dû)	Unité/mois	51.10 €
Neutralisation ponctuelle d'une voie de circulation (grue, livraison) Neutralisation ponctuelle de 2 voies de circulation	Par jour	154.00 €
		307.00 €

1-2) Installations pour activités commerciales :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Terrasse ouverte (au prorata la 1 ^{ère} année selon date d'ouverture)	m ² /an	40.90 €
Terrasses fermées, kiosque (au prorata la 1 ^{ère} année selon la date d'installation)	m ² /an	81.80 €
Bulles de vente au prorata selon la date d'installation et de retrait payable au moment de l'installation au tarif en vigueur	m ² /an	368.00 €
Commerces ambulants alimentaires (pizzas, food trucks)	Par jour/véhicule	15.30 €
Stationnement de scooters pour livraison pizza maximum 1 place de parking (1 à 6 véhicules) (au prorata la 1 ^{ère} année selon date d'ouverture)	Par an	368.00 €
Stationnement ponctuel de véhicule (vente outillage, bus de jeux, vente ponctuelle alimentaire)	Par jour	51.00 €
Activités commerciales motos, cycles et véhicules	Véhicule/jour	20.40 €
Exposition et stationnement	m ² /an	41.00 €
Installation stop Park sur Domaine Public	Par dispositif et par an	101.00 €
Appareils distributeurs (type publicités immobilières)	Unité/an	51.00 €
Etalage barnum	m ² /jour	2.65 €
Emplacement foire au grenier Saint-Cyriens	3 ml/jour	13.00 €
Emplacement foire au grenier non Saint-Cyriens	3 ml/jour	26.00 €
Emplacement vide grenier « vide ta chambre »	2ml/jour	2.00 €
Petits cirques inférieurs à 200 places	Par jour	51.00 €
Cirques moyens compris entre 200 et 1 000 places	Par jour	153.30 €
Grands cirques supérieurs à 1 000 places	Par jour	511.00 €
Manège seul < 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	71.50 €
Manège seul > 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	102.00 €
Occupation du domaine public par les forains manège < 10 m ²	3 jours	71.60 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	61.30 €
Occupation du domaine public par les forains manège entre 10 et 35 m ²	3 jours	153.30 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	92.00 €
Occupation du domaine public par les forains manège > 35 m ²	3 jours	307.00 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	123.00 €
forfait eau (si pas de compteur)	Par jour	10.20 €

1-3) Déménagement /emménagement :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	Par jour	30.70 €
Emplacement supplémentaire	Par jour	15.50 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (<i>en épi 4 emplacements dans la largeur</i>)	Par jour	41.00 €

1-4) Autres occupations et tarifs divers :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Banques (distributeurs automatiques de billets)	m ² /an	127.80 €
Tournage de film (excepté projet scolaire ou étudiant)	Par jour	511.00 €
Forfait électrique (ex pour cirque)	Par jour	5.10 €
Location de fourreaux communaux	ml/an	2.60 €
Tarifs spéciaux pour les associations saint-cyriennes pour stationnement divers (bus)	Par jour	gratuit

VIII – RELATIONS PUBLIQUES :**Magazine municipal :**

	Page entière (HT)	1/2 page (HT)	1/4 page (HT)	1/6 page (HT)
2 ^{ème} de couverture	1 922,80 €	1 113,20 €	556,60 €	
Page intérieure	1 518,00 €	860,20 €	435,16 €	293,48 €
3 ^{ème} de couverture	1 720,40 €	910,80 €	495,88 €	
4 ^{ème} de couverture	2 226,40 €			

IX – MARCHÉ COMMUNAL :

Tarifs	Par séance
ABONNES	
Par mètre linéaire de place occupée (profondeur maximale de 2 mètres)	2.65 €
Supplément encoignures	1.52 €
Axe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0.20 €
Droits de déchargement :	
Véhicule jusqu'à 2.5 T	1.27 €
Véhicule de plus de 2.5 T	1.66 €
Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1.59 €
VOLANTS	
Par mètre linéaire de place occupée (comprenant taxe de nettoyage, droit de déchargement)	2.20 €

Une pénalité de 10 % sera appliquée pour retard de paiement de la facture mensuelle.

X – AUTRES TARIFS :

1 – Bar :

	Tarif
Café, thé, petite bouteille d'eau minérale et pétillante	1.50 €
Soda, jus de fruits, bière sans alcool	2.00 €
Bière (hors TGP)	2.50 €
Barre chocolatée	1.50 €
Sachet de bonbons	2.00 €

2 - Photocopies :

	Tarif
Photocopie noir et blanc format A4 (hors communication actes administratifs)	0,20 €
Photocopie noir et blanc format A3 (hors communication actes administratifs)	0,40 €

3 – Impressions :

	Tarif
Impression noir et blanc	0,20 €

Article 2 : Prend acte que les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) étant relevés chaque année en application de l'article L.2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'actualisation de ces tarifs s'applique automatiquement sans délibération préalable de l'assemblée communale et, par voie de conséquence, les tarifs de la TLPE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m² et les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m², sont ceux figurant dans le tableau ci-dessous, y compris pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 4 m² et inférieure ou égale à 12 m² :

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Taxation par face et par affiche	Tarif maximal selon l'article L 2333-9-B du Code Général des Collectivités Locales - tarif en vigueur en 2019	tarif actualisé applicable à compter du 1/01/2020 (1)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	15.70 € / m ²	16.00 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	3 x 15.70 € / m ² Soit 47.10 € / m ²	3 x 16.00 € / m ² Soit 48.00 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 4 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	15.70 € / m ²	16.00 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égales à 50 m ²	2 x 15.70 € / m ² Soit 31.40 € / m ²	2 x 16.00 € / m ² Soit 32.00 € / m ²

Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ²	4 x 15.70 € / m ² Soit 62.80 € / m ²	4 x 16.00 € / m ² Soit 64.00 € / m ²
--	---	---

(1) revalorisation conformément à l'article L.2333-12 du CGCT

Article 3 : Précise que les tarifs relatifs au Case O Arts seront applicables à compter du 27 août 2019.

Article 4 : Précise que les pénalités de retard applicables aux parents prendront effet à compter de la date à laquelle la présente délibération sera devenue exécutoire.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le : 29 mai 2019.....

et publication
du : 27 mai 2019.....

Saint-Cyr-l'Ecole,
le : 29 mai 2019.....

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Sonia BRAU



Le Maire,

Sonia BRAU